



ENTREE DU SPIP 40 DANS LA MOBILISATION NATIONALE

Le 03/03/2016, l'ensemble des agents du SPIP 40 a été invité à se réunir en Assemblée Générale. Les participants syndiqués et non syndiqués ont voté à l'unanimité l'entrée dans le mouvement national.

Dans les services, nous vivons et subissons au quotidien le dédain affiché par l'administration. Des mesures historiques sont octroyées à 30000 agents, l'administration refuse de l'accorder à 4000 personnels d'insertion et de probation.

Dans le même temps, notre réalité est intenable : explosion des charges de travail, accumulation des priorités, conditions de travail extrêmement dégradées, souffrance au travail, ravages de la pré-affectation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation stagiaires...

Et pourtant, depuis deux ans, les personnels sont appelés à réfléchir sur le sens de leurs missions et sont largement mis à contribution dans le cadre des travaux autour des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte déplorable, notre Administration et notre Ministère nous méprisent en nous laissant au bord de la route de la réforme statutaire et indemnitaire !

L'intersyndicale, CFDT- interco Justice, CGT insertion probation, FO SPIP, SNEPAP-FSU revendique :

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable**
- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire : augmentation dans les mêmes proportions que pour les autres filières (relevé de conclusions 2015) des deux régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP, l'exclusion des corps particuliers de la filière insertion et probation du RIFSEEP.**
- **L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite.**

- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017**

Les personnels du SPIP 40 sont donc appelés à :

- Indiquer notre participation au mouvement dans les rapports et les mails
- Lire une déclaration liminaire avant chaque réunion
- Adresser un courrier explicatif du mouvement en cours aux différentes autorités et aux médias
- Transmettre de manière régulière par mail et fax nos revendications à la DISP et à la DAP.
- Refuser l'accueil des stagiaires autres que les CPIP
- Stopper les tâches administratives connexes comme le remplacement du secrétariat par exemple

Faute de réponse de l'Administration au 1^{er} Avril 2016, les modalités du durcissement du mouvement sont d'ores et déjà prévues !

Mont de Marsan, le 4 mars 2016